

INFORMATIONS MUNICIPALES

CE MOIS-CI :

Armistice	8/05
Ateliers bien-être	6,13,20 27/05
Réunion publique I'Estanquet	13/05
Découverte médiathèque	14/05
Jeux de société	16/05
Printanières	18/05

CEREMONIE DU 8 MAI 1945

Madame le Maire, les Conseillers Municipaux, la section des anciens combattants de Péret-Lieuran-Cabrières invitent les Pérotois, adultes et enfants à participer à la **cérémonie de commémoration de l'armistice 39-45.**



Le jeudi 8 mai au Monument aux Morts.
Départ du cortège devant la Mairie à 11h00.

A l'issue de la cérémonie, un apéritif sera offert par la Municipalité

CONTACTS service des eaux et assainissement - **pôle intercommunal de l'eau**

Mail : eau.assainissement@cc-clermontais.fr

Tel : n° vert gratuit 0 805 295 715

Adresse : **1418 av de la salamane, 34800 Clermont l'Hérault ;**

Accueil physique du lundi au jeudi de 8h à 12h30 et le vendredi de 8h à 12h ;

Accueil téléphonique les lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h30, vendredi de 8h à 12h, et lundi, mercredi et jeudi de 14h à 17h ;

MÉDIATHÈQUE PAUL SILHOL



VOTRE MÉDIATHÈQUE FAIT PEAU NEUVE

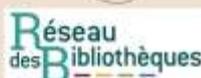
Venez la (re)découvrir
autour du verre de l'amitié

Mercredi 14 mai à 18h



mediatheque@mairie-peret.fr

04.67.96.36.74



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL

Après délibération le conseil municipal décide :

-De maintenir à l'unanimité les taux de taxe sur le foncier bâti 40.22% et non bâti 84.37% et à la majorité de maintenir le taux de 11.66% de la taxe d'habitation.

-D'approuver à l'unanimité le compte financier unique 2024.

Résultats section de fonctionnement: Excédent de fonctionnement: 360 155.12 €

Résultats section investissement: déficit d'investissement 99 309.63 €

Déficit avec les restes à réaliser: 177 209.63 €

Résultat toutes sections: soit un excédent à reporter y compris les restes à réaliser de: 182 945.49 €.

-Approuve à l'unanimité le budget 2025 de la commune à 1 048 000 € en section de fonctionnement et 435 000 € en section d'investissement.

-Approuve à l'unanimité les admissions en non-valeur proposées.

Retrouvez le compte rendu complet en mairie ou sur le site internet.



LES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (OLD)

Une obligation de l'article L131-10 du Code forestier

Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez donc pour votre sécurité. C'est pourquoi c'est une obligation légale sur notre territoire, classé à risque.

Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou autre équipement. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Réduire cette masse permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation. Les premiers travaux de débroussaillage comportent souvent de l'élagage et peuvent nécessiter d'abattre certains arbres. Une fois le débroussaillage initial réalisé, les débroussaillages suivants consistent surtout en de l'entretien et de la suppression de broussailles.

Qui est concerné ?

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage. S'ils s'y opposent, ces travaux seront à leur charge et deviennent de leur responsabilité (administrative et pénale). Les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Vous trouverez tous les détails de la mise en œuvre de ce débroussaillage en suivant le lien suivant : <https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-et-foret/Foret/Prevention-des-forets-contre-les-incendies/Reglementation-debroussaillage>

**Mon maître est propre
Ma ville est propre**



Ramasser c'est agir pour votre quotidien et celui de vos voisins

Sacs « toutounet » disponibles gratuitement en mairie

Sous peine d'une amende de 135€

Article R632-1 du code pénal et R541-76 du code de l'environnement



MAIRE de PERET

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 1 AVRIL 2025

Journée du 6 avril: RDV 9h à la halle aux sports pour préparer les jeux, mettre les gâteaux dans des sacs donnés par Stéphanie. Nadou sera à la vente avec un jeune qui changera toutes les demi-heures. Préparation de la journée du patrimoine avec les copains de Nébian et Ceyras, nous devons chercher les bâches qui ont été fixés sur 10 endroits différents dans le village. Nous décidons à l'unanimité d'organiser des jeux pour les enfants le samedi matin de la fête locale soit le 26 juillet. Nous vous invitons à lutter contre les frelons qui déciment nos abeilles. Il suffit de couper le haut d'une bouteille en plastique et de faire un mélange; grenadine, bière et vin blanc. Et pendre ce piège à un arbre, n'hésitez pas à en faire plusieurs.

Merci de contribuer avec nous à sauver nos abeilles.

FERMETURE MAIRIE / AGENCE POSTALE

La mairie et l'agence postale communale seront fermées pour l'ascension les jeudi 29 et vendredi 30 mai. Merci de votre compréhension.

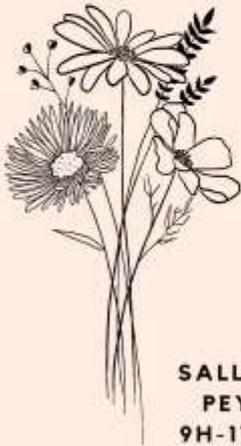


AGENDA MANIFESTATIONS

MARCHÉ

Les Printanières

18 MAI 2025



- Multiples
artisans et producteurs
- Stands de restauration
- Animations
"nature" et "bien-être"

BUVETTE TENUE PAR LES JARDINS FAMILIAUX

SALLE DU
PEYRAL
9H-17H30

PERET



MARCHÉ Les Printanières

Programme

* MA VIE D'ABEILLE

Venez découvrir le monde des abeilles et des insectes pollinisateurs autour d'un stand ludique. Ouvert à tous.

* BALADE ORNITHOLOGIQUE

9h - 11h : partez à la découverte de nos oiseaux.

Départ (et retour) : Salle du Peyral.

Balade niveau facile sur le village et alentours.

Prévoir une bouteille d'eau, une casquette et des jumelles si possible

* ATELIER "MILLE ET UNE FLEURS"

Fabrication de bombes à fleurs.

Ouvert à tous, **de 14h à 16h.**

* SÉANCES DE RELAXATION BOLS TIBÉTAINS

Venez vous initier à la relaxation aux bols tibétains auprès de Mélanie DESPUJOS. **Séances à 10h et à 15h.**

Tout public >12 ans sauf femmes enceintes, personnes cardiaques, porteuses d'un pacemaker, sujettes à l'hypertension

⚠ Inscription à la buvette avant les séances.

Prévoir un tapis de sol et un petit coussin (petit plaid selon la température)



Médiathèque Paul Silhol

Bébés lecteurs
jeudi 15 mai
10h30

Apéro
littéraire
jeudi 22 mai
à 18h30

Soirée jeu SPORZ
Vendredi 16 mai
à 17h30 suivi d'un
repas partagé

Votre médiathèque sera fermée du 29 au 31 mai



Gratuit sur inscription
mediatheque@mairie-peret.fr
04.67.96.36.74

Réseau
des Bibliothèques

Café solidaire

« L'ESTANQUET »

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture prochaine du café solidaire

« L'ESTANQUET ».

Venez découvrir ce projet à la réunion publique qui aura lieu le

mardi 13 mai à 20h30
à la salle J.Brel.

Venez nombreux nous soutenir et participer à l'installation de « L'ESTANQUET » de Pétet.



CLUB RANDO

4 mai : Les Canalettes
Départ 8h30 de la halle aux sports

18 mai : La Couvertoirade
Départ 8h30 de la halle aux sports.

Repas tirés du sac.



Domaine de l'Aster
 Nous sommes fiers de vous annoncer l'obtention de la
Médaille d'Argent au
concours des Vignerons Indépendants pour notre
 cuvée
Le Hussard Noir 2019
 Venez la découvrir au caveau.

Horaires du caveau:
 Lundi et Mercredi 17h30 - 19h
 Samedi 10h - 12h / 16h - 18h
 ou sur rendez-vous:
09.52.68.14.91
 20 Route de Clermont
www.domaine-aster.com




Clara&Armingaud  La Sérénité s'installe chez vous

 **FROID CHAUD**

**CLIMATISATION, PLOMBERIE, ADOUCISSEUR,
 THERMODYNAMIQUE, POMPE A CHALEUR**

Pose, Mise en service, Maintenance, Entretien, Dépannage,
 Désinfection

Tél : 07.82.29.50.79
 Siret : 88391146300015

2 Chemin Du Peyral 34800 Péret
 ludochris.armingaud@gmail.com

**ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE
 À PÉRET**
 Depuis 2009
 Alexandrine VIÉ
 Tél:06.51.73.65.34



**ATELIER
 Perla Luna**



atelierperlaluna.com

Enfilage de perles de culture, de Majorque, de Tahiti et perles fantaisies, réparation de bracelets, colliers et sautoirs.

- atelierperlaluna@gmail.com
 06 83 76 89 05
- Boîte Postale 18
 34800 - CLERMONT L'HERAULT

YOGA

COURS HEBDOMADAIRES
 ATELIERS MENSUELS
 COURS EN LIGNE

06 69 33 61 24

WWW.LESCHOSESSAUVAGES.COM
 HELLO@LESCHOSESSAUVAGES.COM
 11 RUE PIERRE & MARIE CURIE, PERET




TEDDY RONDET

CLIMATISATION
 ÉLECTRICITÉ
 PLOMBERIE



 **06.14.98.22.06**

 34800 PERET
 ei.teddyrondet@gmail.com

